



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA CULTURE**

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION
ET DES ENSEIGNEMENTS

Le directeur général

Affaire suivie par :
Teddy CHENE, Chef de projet ENT

P O L Y N É S I E F R A N Ç A I S E

N° 34 564 / MEE / DGEE / DIR

PIRAE le jeudi 14 août 2025

à

Mesdames et Messieurs les Directeurs d'école,
s/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'éducation nationale

Objet : Mise en place du registre d'appel dématérialisé dans les écoles

P.J. : Déploiement et utilisation du registre d'appel dématérialisé « Présences » de l'ENT

Dans le cadre de la généralisation de l'Espace Numérique de Travail (ENT) dans les écoles de Polynésie française, l'année scolaire 2025–2026 marque le lancement d'une phase élargie de déploiement de l'application « Présences », intégrée à l'ENT, en remplacement du registre d'appel papier. Cette généralisation fait suite à une phase pilote conduite dans deux circonscriptions, ayant permis de tester et d'ajuster les conditions de mise en œuvre de ce nouvel outil.

Le dispositif est maintenu dans les écoles des circonscriptions pédagogiques pilotes (C4, C7 et Maatea) et étendu à l'ensemble des écoles de la phase 2 (Punaauia, Mahina, Taiarapu-Ouest, Bora Bora, Nuku Hiva, Hao). Il est également ouvert, sur la base du volontariat, aux écoles de la phase 3, sous réserve de l'accord de l'inspecteur de l'Éducation nationale de la circonscription pédagogique. L'engagement dans ce dispositif implique l'utilisation exclusive du registre d'appel en ligne via l'ENT, sans coexistence avec le registre papier, afin de garantir l'unicité des données d'appel, leur traçabilité et leur validité juridique.

L'application « Présences » constitue un levier efficace pour le pilotage éducatif : elle permet une plus grande réactivité dans la communication avec les familles, un suivi précis de l'absentéisme à l'échelle individuelle et collective et facilite la transmission des données consolidées vers les services de la DGEE.

Cette évolution implique néanmoins une rigueur de mise en œuvre et des ajustements organisationnels. L'appel doit être réalisé à chaque demi-journée de classe par l'ensemble des enseignants, et les procédures internes doivent garantir la traçabilité des absences, leur régularisation, la diffusion des alertes aux familles et la gestion des situations exceptionnelles.

Vous trouverez en annexe une note de cadrage précisant les modalités techniques et organisationnelles de mise en œuvre. Cette démarche s'inscrit pleinement dans notre volonté de moderniser notre système éducatif au bénéfice de nos élèves, en dotant les équipes pédagogiques d'outils numériques robustes, cohérents et adaptés à notre contexte.

Pour vous soutenir dans cette démarche, sachez que vous pouvez compter sur votre ERUN de circonscription pédagogique, les ERUN du PAPN et le chef de projet ENT de la DGEE.

Copies :

DGEE 1
DAPE 1
DV3E 1

Pour le ministre et par délégation,




Rainui HUGON